

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 04 mars 2025

Délibération N° DE_005_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 26/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de Madame le Maire pour l'achat de matériaux

Madame le maire explique au conseil municipal qu'elle a dû effectuer des achats de matériaux à l'entrepôt du bricolage pour les travaux de l'appartement de Lafigère sur ses deniers personnels car le plafond des dépenses avait été atteint. Le montant des achats s'élève à 1 045.10€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** le remboursement de Madame le Maire pour les achats effectués à l'entrepôt du bricolage d'un montant de 1 045.10€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

DANIEL GINIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de réception de l'AR: 05/03/2025

007-210701470-DE_005_2025-DE
A G E D I

